## GARDE-ADHENAR

# REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA GARDE ADHEMAR

## Compte rendu de la séance du 22 mars 2022

Adhémar, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de François LAPLANCHE-SERVIGNE, Président

Nombre de membres C.C.A.S. en exercice: 09 Présents: 08 Votants: 09

Date de convocation du Bureau : le 16/03/2022

<u>Présents</u>:, François LAPLANCHE-SERVIGNE Président, Martine CHALET, Jean-François GAMET, Guillaume TERLUTTE, Annick SOMMER, Elisabeth WINAUD-TUMBACH, André FARGIER, Jean-Claude MARTIN.

Absents: Agnès MILHAUD

### **Procurations:**

Agnès MILHAUD donne procuration à François LAPLANCHE-SERVIGNE

Secrétaire de séance : André FARGIER,

### Délibération 2022-12 : COMPTE DE GESTION 2021 : budget CCAS.

Le Comité du CCAS, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivres, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer pour le C.C.A.S.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs des différents services de l'exercice 2021.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2020**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que la gestion est régulière,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2021 au 31 Décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

## Le Comité du CCAS, après avoir délibéré et par 09 voix pour et 00 voix contre et 00 abstentions

**DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice **2021 par** le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni resserve de sa part. **INDIQUE** qu'il agit du dernier compte de gestion, en effet le CCAS a été dissous et intégré dans le budget de la commune au 01/01/2022

## <u>Délibération n° 2022-14</u>: Vote du compte administration CCAS 2021

Monsieur le Président présente Le compte administratif du Centre Communal d'Action Social pour l'année 2021 (rappel uniquement du fonctionnement) :

DEPENSES			RECETTES		
	PREVUS 2021	REALISE 2021		PREVUS 2021	REALISE 2021
011 Charges à caractère général	10 400	7 664.00	70 Produits des services	100.00	2 200.00
Dont 60621 combustible	500	0	Dont 7031 concession cimetière	100.00	2 200.00
Dont 60623 alimentation	500	0	Dont autres redevances		
Dont 6228 rémunération personnel extérieur	1 800	771.00			
Dont 6232 fêtes et cérémonies	7 100	6 725.00			
Dont 6236 catalogue	200	168.00			
Dont 6248 divers	300	0			
012 Charges de personnel et assimilés	100	0	73 Impôts et taxes		
(cotis urssaf membres bureau)					
65 Autres charges de gestion courantes	7 000	700.00	74 Dotations et subventions	14 000	14 000.00
Dont 6561 secours urgence	3 000	50.00	(subvention mairie)		
Dont 6574 subventions personnes privé	1 000	0			
Dont 6552 aides	3 000	650.00			
Atténuation de produits			013 Atténuation de charges		
66 Charges financières			75 autres Produits de gestion		
			courante		
67 Charges exceptionnelles			76 Produits financiers		
			77 produits exceptionnelles		1 246.50
			(dons)		
022 Dépenses imprévues	119.10		Indemnités de sinistre		
PAS D'INVESTISSEMENT CCAS			Résultat cumulé N laisser en	3 519.10	
POUR LE MOMENT DONC PAS DE VIREMENT			totalité sur le fonctionnement		
TOTAL DEPENSES	<u>17 619.10</u>	8 364.00	TOTAL RECETTES	17 619.10	17 446.50

Le Comité Municipal, après avoir délibéré et par 08 voix pour et 00 voix contre et 00 abstention (Mr le maire ne participe pas au vote)

- vote le compte administratif 2021
- Indique qu'il s'agit du dernier compte de gestion, en effet le CCAS a été dissous et intégré dans le budget de la commune au 01/01/2022

## <u>Délibération n° 2022-14</u>: DETERMINATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT pour CENTRE COMMUNAL ACTION SOCIALE 2021 et AFFECTATION A LA COMMUNE SUITE DISSOLUTION

Le compte administratif de l'année 2021 fait apparaître les résultats suivants :

### **SECTION FONCTIONNEMENT:**

Soit un résultat excédentaire de fonctionnement	9 082.50 €
Dépenses (total émission des mandats):	8 364.00 €
Recettes (total émission des titres de recettes):	17 446.50 €

#### **SECTION INVESTISSEMENT:**

Soit un résultat d'investissement:	0	
Dépenses (total émission des mandats):	0	Néant
Recettes (total émission des titres de recettes):	0	

1

Le CCAS étant dissoluset intégré dans le budget général de la commune au 31/12/2021, le résultat sera intégré au résultat de fin 2021 de la commune.

Le Conseil d'administration du CCAS, après avoir délibéré et par 9 voix pour et 00 voix contre et 00 abstention

- Accepte l'affectation des résultats 2021 au budget de la commune comme indiqué par le Mr le Président, soit la somme totale de 12 601.60 euros, a intégré dans les résultats 2021 de la commune.

FIN DE SEANCE A 19 HEURES 00

Le Président,

x 1 correction

François LAPLANCHE-SERVIGNE

3